

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 29 janvier 2021	N° 2021-12

Convocation du 22 janvier 2021

Aujourd'hui vendredi 29 janvier 2021 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Bernard-Louis BLANC, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, Mme Fabienne DUMAS, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Dominique ALCALA à M. Jérôme PEScina
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI
M. Maxime GHESQUIERE à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE
Mme Fabienne HELBIG à M. Thomas CAZENAVE
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Géraldine AMOUROUX
M. Kévin SUBRENAT à M. Max COLES

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Andréa KISS à partir de 17h
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER à partir de 17h50
Mme Véronique FERREIRA à Mme Christine BOST à partir de 17h25
M. Bernard Louis BLANC à M. Patrick PAPADATO à partir de 12h
Mme Céline PAPIN à M. Laurent GUILLEMIN à partir de 16h20
M. Stéphane PFEIFFER à Mme Claudine BICHET à partir de 12h
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Delphine JAMET à partir de 17h11
M. Baptiste MAURIN à M. Serge TOURNERIE à partir de 17h11
Mme Christine BONNEFOY à Mme Fatiha BOZDAG à partir de 16h15
Mme Myriam BRET à M. Nordine GUENDEZ à partir de 14h35
Mme Pascale BRU à M. Bruno FARENIAUX à partir de 17h
M. Alain CAZABONNE à M. Fabien ROBERT de 15h à 16h
M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY à partir de 15h30
Mme Typhaine CORNACCHIARI à Mme Stéphanie ANFRAY à partir de 16h
Mme Nathalie DELATTRE à M. Nicolas FLORIAN à partir de 12h40
Mme Anne-Eugénie GASPARD à M. Thierry TRIJOLET à partir de 14h45
M. Stéphane GOMOT à Mme Harmonie LECERF à partir de 14h45
Mme Fabienne HELBIG à Mme Anne FAHMY à partir de 15h30
Mme Fannie LE BOULANGER à M. Olivier CAZAUX à partir de 11h30
Mme Eva MILLIER à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 13h
M. Michel POIGNONEC à M. Nicolas FLORIAN à partir de 12h
M. Patrick PUJOL à M. Patrick BOBET à partir de 12h
M. Franck RAYNAL à M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 15h
Mme Marie RECALDE à M. Serge TOURNERIE de 11h à 12h40
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Marie RECALDE à partir de 17h
Mme Agnès VERSEPUY à M. Jacques MANGON à partir de 15h10

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 29 janvier 2021	Délibération
	Direction générale Valorisation du territoire Direction de l'urbanisme, du patrimoine et des paysages	N° 2021-12

**Mérignac - Programme Habiter, s'épanouir - Opération d'aménagement Mérignac
Soleil Chemin Long - Abrogation de la délibération N° 2019-322 du 24 Mai 2019 -
Décision - Autorisation**

Madame Christine BOST présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

1. Objet de la présente délibération

La délibération qui vous est soumise propose d'abroger la délibération n°2019-322 du 24 mai 2019 qui n'a pas été mise en œuvre.

2. Rappel de la procédure engagée

Par une délibération n° 2019-322 en date du 24 mai 2019, Bordeaux Métropole a autorisé son Président à requérir auprès de la Préfecture l'ouverture de l'enquête publique unique relative à la procédure de Déclaration d'utilité publique (DUP) valant Mise en compatibilité du document d'urbanisme (MECDU) de l'opération Mérignac Soleil.

Toutefois, la demande n'a pas été portée auprès de la Préfecture et donc la procédure n'a pas été mise en œuvre. En effet le dossier demande à être repris, car le projet a été précisé et il doit être complété par une évaluation environnementale de la MECDU. Il fera donc l'objet d'une nouvelle délibération sur un dossier mis à jour.

3. Motivation de l'abrogation

L'avancée des études de conception des espaces publics et l'actualisation d'estimations foncières ont généré un travail de recalage fin des acquisitions foncières à mener sur le site pour garantir la mise en œuvre du projet urbain Mérignac Soleil.

En ce sens, l'aménageur a sollicité un nouvel avis des Domaines auprès de la Direction Immobilière de l'Etat, afin d'estimer les acquisitions nécessaires à la réalisation du projet actualisé.

Les modifications porteront sur :

- le recalage à la marge des emprises foncières à acquérir pour les espaces publics,
- la suppression de quelques biens du programme d'acquisitions, et donc du dossier parcellaire,
- une baisse des recettes liées aux ventes de charges foncières et une augmentation des participations des collectivités, qui ne remet pas en cause la structure du bilan initial.

Les précisions qui ont pu être apportées n'ont aucun impact sur les grandes orientations du projet d'aménagement Mérignac Soleil. En particulier, elles ne modifient pas :

- le périmètre du projet,
- le programme des équipements publics,
- le programme prévisionnel des constructions.

Ces évolutions n'ont pas d'incidence sur le dossier environnemental ayant fait l'objet de la déclaration de projet soumise à la délibération du 26 avril 2019 (n° 2019-240).

Ces points ont nécessité une reprise du bilan d'aménagement de l'opération présenté dans le cadre de l'examen du Compte rendu d'activités 2019 (CRFA) et faisant l'objet d'une délibération distincte.

Sur cette motivation, la présente délibération vise ainsi à abroger la délibération n°2019-322.

Une nouvelle délibération sera proposée prochainement sur la base d'un dossier ajusté.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la présente délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5217-2 et suivants,

VU le Code de l'urbanisme et notamment l'article L. 300-5,

VU la délibération n° 2018-449 du 6 juillet 2018, par laquelle Bordeaux Métropole a approuvé la création de l'opération d'aménagement « Mérignac Soleil » et confié cette même opération à la Société publique locale (SPL) La FAB par un traité de concession,

VU la délibération n° 2019 -322 du 24 mai 2019 ayant pour objet le lancement de la procédure préalable à la déclaration d'utilité Publique du Mérignac Soleil / Chemin long,

VU le traité de concession publique « Mérignac Soleil » notifié le 30 août 2018 à la SPL La FAB,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT que le dossier de DUP valant MECDU demande à être modifié pour tenir compte des évolutions du projet,

DECIDE

Article unique : d'abroger la délibération n° 2019 – 322 du 24 mai 2019 au motif de la nécessité de rectifier et compléter le dossier, en raison des évolutions du projet.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Contre : Monsieur MILLET, Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Madame BOST

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 29 janvier 2021

**REÇU EN PRÉFECTURE LE :
4 FÉVRIER 2021**

**PUBLIÉ LE :
4 FÉVRIER 2021**

Pour expédition conforme,
la Vice-présidente,

Madame Christine BOST